

CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY DU 13 DECEMBRE 2017

COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal d'Amilly s'est réuni le 13 Décembre 2017 à 20 heures.

Etaients présents : M. DUPATY, Maire, assurant la Présidence,
M. HAGHEBAERT, M. ABRAHAM, Mme CARNEZAT, Mme BEDU, M.
SZEWCZYK, Mme DERIEUX, M. PECHER
Adjoints au Maire,
MM. HAUTELIN, MONCHIERI, FOURNEL, Mmes COLIN, GUET, CARRIAU,
DEDENON, BONNARD, M. LECLOU, Mme SIMON, MM. PATRIGEON,
BOUQUET, RAISONNIER, Mmes DELPHINE, PEYRIDIEU, M. ROLLION,
Mme CALMETTES, M. GABORET,
Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme FEVRIER pouvoir à Mme CARNEZAT
M. LAVIER pouvoir à M. HAGHEBAERT
M. HEBERT pouvoir à M. HAUTELIN
Mme DESMONS pouvoir à Mme DERIEUX
M. MARCHETTI

Absents : Mme CHOBERT
M. LOUIS

Madame PEYRIDIEU est élue Secrétaire de Séance.

I LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08/11/2017 Est approuvé à l'Unanimité

II INTERCOMMUNALITE

Le Conseil Municipal approuve l'extension des compétences de la Communauté d'Agglomération Montargoise et rives du Loing en matière de fourrière animale (Adopté à l'Unanimité)

III BUDGET / FINANCES

1°) Taux 2018 des taxes directes locales

A l'Unanimité, le Conseil Municipal décide de reconduire, pour 2018, les taux des taxes directes locales ainsi qu'il suit :

- taxe d'habitation :	20,50 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties :	30,34 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties :	73,72 %

2°) Budget Primitif 2018 de la Ville

Monsieur HAGHEBAERT, Adjoint aux Finances, présente le projet de Budget Primitif de l'exercice 2018 qui :

- s'équilibre globalement, en dépenses et en recettes, à la somme de 23.121.000 € (4.121.000 € pour la section d'investissement et 19.000.000 € pour la section de fonctionnement),
- ne comprend la souscription d'aucun emprunt,

- programme d'importants investissements sur fonds propres pour environ 3,96 millions d'euros, avec notamment des travaux neufs et de réfection de voirie et l'inscription d'enveloppes budgétaires pour les opérations suivantes : l'aménagement de l'école élémentaire du Clos-Vinot, la construction d'une nouvelle cantine à Viroy, la construction de l'orgue de l'Eglise de Saint-Firmin ainsi que des travaux dans les bâtiments sportifs, scolaires et culturels.

Après examen, le Budget Primitif 2018 de la Ville est adopté à l'Unanimité.

3°) Ouvertures et virements de crédits sur l'exercice 2017

Les ouvertures et virements de crédits à effectuer sur les comptes de dépenses et recettes du Budget de la Ville 2017, tant en section d'Investissement qu'en Fonctionnement, sont approuvés à l'Unanimité.

IV SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018

1°) Associations sportives

Il est décidé d'attribuer pour 2018 les subventions aux associations sportives suivantes :

J3 Sports Amilly : 246.000 € ; ACLAM : 300 € ; Association sportive Schuman : 300 € ; Echiquier du Gâtinais : 1.500 € ; Ecurie du Gâtinais : 300 € ; Fare Börön : 500 € ; Passion Danse : 300 € ;

Une enveloppe de 18.000 € est votée au titre des contrats d'objectifs 2018. Des conventions seront conclues avec différentes associations sportives et le montant attribué à chacune sera fixé ultérieurement en fonction des objectifs atteints.

Ces subventions ainsi que les contrats d'objectifs 2018 sont approuvés par 30 Voix Pour, hormis pour les associations pour lesquelles des élus membres ou adhérents n'ont pas pris part au vote :

	<u>Voix Pour</u>	<u>Non participation au vote</u>
- J3 Sports Amilly :	25	5 (MM. PECHER, SZEWCZYK, LECLOU, PATRIGEON, BOUQUET)
- Association sportive Schuman	29	1 (M. LECLOU)

Une convention d'objectifs pour les années 2018 à 2020 sera conclue avec l'Association des J3 Sports Amilly (Adopté par 25 Voix Pour et 5 Non participations au vote : MM. PECHER, SZEWCZYK, LECLOU, PATRIGEON, BOUQUET)

2°) Subventions 2018 aux Associations non sportives

1°) associations culturelles : APEEMA (Association des parents d'élèves de l'école de musique) : 600 € ; Chorale Musique au Loing : 200 € ; Peintures et Créativités : 200 € ; les jardins d'Agrément : 22.000 € (auxquels s'ajoutent les dépenses relatives à la mise à disposition de personnel par la Ville, estimés à 9.850 €).

2°) associations secteur éducation : Foyer Socio Educatif du Collège Robert Schuman : 1.000 € ; Collège Robert Schuman – Séjour éducatif : 1.000 € ; Foyer Socio Educatif de l'EREA Simone Veil : 500 € ; Rallye Mathématiques du Centre (sous réserve de participation d'une classe amilloise) : 100 € ; USEP Ecole de St Firmin : 200 € ; USEP Ecole de Viroy : 350 € ; C'Vinoland : 400 €.

3°) associations secteur social et diverses :

Le Conseil Municipal approuve le principe de reconduire les subventions aux associations pour 2018 à hauteur, au maximum, du dernier montant alloué, et décide d'attribuer une nouvelle subvention à l'association France Alzheimer (80 €). Le tout représente un montant total de 23.255 €.

Après examen de leurs dossiers, il est décidé d'attribuer, pour 2018, au profit des associations ayant déjà présenté leur demande, les subventions suivantes :

Le Partage : 100 € ; Alcool Ecoute Joie et Santé : 50 € ; Alcool Dépendance Danger : 200 € ; Mouvement Vie Libre : 350 € ; Espace Ecoute Rencontre Inter Générations (EERIGE) : 100 € ; Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) : 2.000 € ; Femmes Solidaires : 50 € ; IBUKA Cellule Locale : 100 € ; Agir pour la Palestine : 100 € ; Sourire et vivre ensemble : 100 € ; Les Papillons Blancs – ADAPEI 45 : 400 € ; Secours populaire français : 350 € ; UFC Que choisir : 100 € ; UNICEF : 500 € ; Association Locale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (ALPEJ) : 500 € ; Les Bibliothèques sonores de l'association des donneurs de voix : 100 € ; Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) : 50 € ; Association départementale des pupilles de l'enseignement public du Loiret : 100 € ; Club des Personnes Agées : 1.500 € ; Union Nationale des Retraités et Personnes Agées (UNRPA) : 1.500 € ; Amicale des Anciens Combattants de Montargis : 140 € ; Le Souvenir Français (Comité de Montargis) : 150 € ; Anciens marins et marins anciens combattants de Montargis (AAMAC) : 70 € ; Association Algérie Tunisie Maroc (CATM) : 330 € ; Association Nationale des Cheminots anciens combattants (ANCAC) : 70 € ; Association Républicaine des anciens combattants du Montargois (ARAC) : 75 € ; Fédération Nationale des anciens combattants d'Algérie (FNACA) : 200 € ; Société d'entraide membres de la Légion d'honneur (SEMLH) : 70 € ; Union Nationale des Combattants (UNC) : 50 € ; Centre d'étude et de recherche sur les camps d'internement dans le Loiret et de la déportation juive (CERCIL) : 200 € ; Ligue contre le cancer : 80 € ; France Alzheimer : 80 € ; Jeunesse ouvrière chrétienne du Loiret : 100 € ; Club des Retraités et Agents SNCF Région de Montargis : 100 € ; Comité du Personnel de la Ville d'Amilly (C du +) : 8.000 € ; La CARPE 45 : 80 € ; Scouts et Guides de France : 150 € ; Photo Club Amilly : 1.000 € ; Radio Club Amillois : 100 € ; Association du Gros Moulin : 1.500 € ; Scrap'évolution : 50 € ; Association Florale et Horticole du Gâtinais : 100 € ; Association Gâtinais Nature Les Corbeaux : 300 € ; Club Avicole du Gâtinais : 100 € ; Association pour la sauvegarde et l'animation du Moulin Bardin (ASAMBBA) : 650 €.

L'attribution de ces subventions est approuvée à l'Unanimité, hormis celles pour lesquelles des élus membres ou adhérents des associations n'ont pas pris part au vote :

	<u>Voix Pour</u>	<u>Non participation au vote</u>
- Les Jardins d'Agrément :	28	2 (MM. ABRAHAM, FOURNEL)
- Association des parents d'élèves et élèves de l'école de musique d'Amilly :	29	1 (Mme FEVRIER)

Une convention d'objectifs pour les années 2018 à 2020 sera conclue avec l'Association Les Jardins d'Agrément (Adopté par 28 Voix Pour et 2 Non participations au vote : MM. ABRAHAM, FOURNEL)

V AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1°) Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention cadre, à conclure avec le Département du Loiret, relative à la gestion et la valorisation du site naturel des Savoies et des Népruns à Amilly en Espace Naturel Sensible, et autorise le Maire à solliciter, dans le cadre de cette convention, l'octroi et le versement de la participation financière du Département la plus élevée possible pour les actions réalisées par la commune de 2017 à 2019 (Adopté à l'Unanimité)

2°) Dans le cadre de la répartition de la Dotation Globale de Fonctionnement, la longueur totale de la voirie communale est arrêtée à 75,226 km au 31/12/2017 (Adopté à l'Unanimité)

VI COMMERCES DE DETAIL : DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL POUR 2018

Un avis favorable est donné pour les dérogations au repos dominical des commerces de détail d'Amilly pour l'année 2018 et par branches d'activités (sous réserve de l'avis conforme du Conseil communautaire de l'AME) (Adopté à l'Unanimité)

VII EDUCATION / ENFANCE

Est approuvée la passation d'un avenant au protocole d'accord conclu entre la Ville et les Centres Musicaux Ruraux, pour l'enseignement musical dans les écoles élémentaires, portant révision du tarif à compter du 1^{er} Janvier et fixant le montant total de la cotisation 2018 à 34.925,80 € (Adopté à l'Unanimité)

VIII AFFAIRES SPORTIVES

Est approuvé le renouvellement, avec la Société PEDRO, de la convention d'occupation du domaine public pour le distributeur automatique dans le hall de la piscine municipale moyennant le versement à la Ville d'une redevance de 16,10 € par semaine d'activité du 1^{er}/01/2018 au 30/11/2018 (Adopté à l'Unanimité)

IX CULTURE

1°) Dans le cadre du budget de fonctionnement 2017 du Centre d'art contemporain des Tanneries, il est décidé de solliciter, auprès de la DRAC Centre-Val de Loire, l'attribution d'une subvention supplémentaire de 10.000 € au titre de la programmation (Adopté à l'Unanimité)

2°) Le Conseil Municipal approuve le budget de fonctionnement prévisionnel 2018 du Centre d'Art contemporain des Tanneries, équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 489.000 € TTC, et sollicite l'attribution de subventions auprès de l'Etat (DRAC Centre – Val de Loire), de la Région et du Département pour un montant total attendu de 217.000 €. (Adopté à l'Unanimité)

3°) Dans le cadre du « Projet Artistique et Culturel de Territoire » de la Région, le Conseil Municipal approuve le programme 2018 des activités culturelles organisées par la Ville et le « Théâtre du Masque d'Or ». Le budget prévisionnel total de la saison culturelle 2018 s'élève à 211.520 € TTC et une subvention de 34.000 € est sollicitée auprès de la Région (dont une partie sera reversée au Théâtre du Masque d'Or) (Adopté à l'Unanimité)

X RESSOURCES HUMAINES

1°) Le tableau des effectifs du personnel communal est modifié par :

- la création, à compter du 1^{er} janvier 2018, d'un poste d'agent d'entretien du stade à temps complet,
- la création, à compter du 1^{er} décembre 2017 de :
 - o 1 poste d'Attaché hors classe à temps complet
 - o 1 poste d'Assistant de conservation principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - o 1 poste de Rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - o 4 postes d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - o 5 postes d'Adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet
 - o 3 postes d'Agent de maîtrise à temps complet
 - o 9 postes d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - o 1 poste d'Agent de maîtrise principal à temps complet
 - o 2 postes d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - o 1 poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - o 1 poste d'Assistant socio-éducatif principal à temps complet
 - o 1 poste d'Animateur à temps partiel
- la suppression, à compter du 1^{er} décembre 2017, des postes suivants :
 - o 1 poste d'Attaché principal à temps complet
 - o 1 poste d'Assistant de conservation principal 2^{ème} classe à temps complet
 - o 1 poste de Rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet
 - o 4 postes d'Adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet
 - o 7 postes d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet
 - o 9 postes d'Adjoint technique territorial à temps complet
 - o 1 poste d'Agent de maîtrise à temps complet
 - o 2 postes d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps complet
 - o 1 poste d'Assistant d'enseignement artistique 2^{ème} classe à non complet
 - o 1 poste d'Adjoint administratif territorial à temps complet
 - o 1 poste d'Assistant socio-éducatif principal à temps complet
 - o 1 poste d'Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à temps partiel
 - o 1 poste d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet

(Adopté à l'Unanimité)

2°) Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder au recrutement, en tant que de besoin et dans la limite des crédits inscrits au Budget :

- o d'agents contractuels dans les cas et conditions fixés par la réglementation, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ou pour remplacer des agents momentanément indisponibles ;
- o de vacataires pour répondre aux besoins d'organisation et de fonctionnement de l'Espace Jean Vilar et pour assurer diverses prestations ponctuellement induites par les manifestations municipales

XI COMPTE RENDU DE DECISIONS

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire en vertu de ses attributions déléguées (non soumis au vote) :

MARCHES DE FOURNITURES ET SERVICES

Décisions des 06/11/2017 : Conclusion des marchés de services suivants pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} Janvier 2018 :

Marché	Titulaire	Montant € HT
Services d'assurances pour la Ville d'Amilly		<u>Prime annuelle :</u>
Lot n°01 : Assurances des dommages des biens et risques annexes	SMACL	19.115,59
Lot n°02 : Assurances des responsabilités et risques annexes	SMACL	10.306,37
Lot n°03 Assurances des véhicules et risques annexes	SMACL	18.344,52
Lot n°04 : Assurances des prestations statutaires	MIC-MILLENIUM INSURANCE COMPANY	36.689,00 (pas de taxe)
Lot n°05 : Assurances tous risques expositions	XL CATLIN	<u>Prime mensuelle :</u> Taux de 0,0643 € HT / euro exposé avec une prime minimum de 45,87 € HT par exposition (assurances du transport des œuvres en sus)

Décisions des 03/11 et 06/12/2017 : Programmation aux Tanneries – Biennale d'architecture – Conclusion de contrats avec les prestataires suivants :

Prestataires	Animation	Date	Montant
Elisa LARVEGO	Conversations	18/11/2017	250 € + 160 € défraiement transport
Mali ARUN	Projection film et conversation	20/01/2018	250 € brut + 120 € défraiement transport

ASSURANCES

Décision du 09/11/2017 : Acceptation de l'indemnisation du sinistre incendie du sauna sur le site du Dojo : le montant de l'indemnisation versée par la SMACL s'élève à 19.569,38 € TTC

INTERVENTION D'UN ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL

Décision du 09/11/2017 : Avis favorable à l'intervention de l'EPFLI FONCIER CŒUR DE France pour faciliter la réalisation d'une centrale photovoltaïque soutenue par l'agglomération montargoise, sur le terrain en friche cadastré AC n°4 Avenue du Docteur Schweitzer, d'une superficie totale d'environ 6 ha, et appartenant à la CECNA

REGIES COMPTABLES

Décision du 20/11/2017 : Modification de la régie de recettes de la piscine municipale : l'encaissement des produits de la piscine (droits d'entrée, abonnements, sauna ...) se fera avec un terminal tactile contre remise d'un ticket et les modes de recouvrement des recettes sont complétés par « carte bancaire sur place (après installation du terminal de paiement électronique)».

ACCEPTATION D'UNE CONTRIBUTION FINANCIERE

Décision du 30/11/2017 : Acceptation d'une contribution financière du Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, grevée d'aucune condition ou charge :
Conclusion d'une convention relative au versement, par le Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours à la Commune d'Amilly, d'une participation financière de 8.418 € pour les dépenses réalisées dans les locaux municipaux, situés 160 rue Aristide Briand, et qui ont permis leur utilisation en bureaux administratifs par les services de l'Education Nationale.

**Affiché le 20 Décembre 2017
Le Maire d'Amilly**

Gérard DUPATY